

Frédéric Baille

Corps reclus, Corps torturés

NOUS PROJETONS POUR octobre 1997, un numéro hors-série qui étudiera le statut, le rapport au corps, son vécu, ses transformations/adaptations dans différents lieux d'enfermement, de réclusion, de surveillance, d'isolement contraint ou d'exclusion volontaire¹ (prisons, casernes, internats, centres d'entraînement, usines, hôpitaux, asiles, hospices, couvents, cloîtres, sérails, « donjons », etc.).

Comment le corps supporte-t-il la séquestration, l'enchaînement, l'immobilité, la solitude ou la proximité imposés ? Quels sont les effets somatiques, psychosomatiques, pathogènes de l'incarcération ?² Comment les organismes réagissent-ils à la privation de liberté, de motilité ?

Comment les « institutions totalitaires » (Erving Goffman) prennent-elles en compte les appels du corps ? Quelles dimensions, manifestations, productions corporelles sont privilégiées, encouragées ? Quelles sont celles qui sont réprimées, tuées et/ou sanctionnées ? Qu'en est-il du « corps libidinal », du plaisir, des « machines désirantes » (Deleuze et Guattari), du « corps fantasmé » ?

Quels rapports le prisonnier, le séminariste, entretiennent-ils avec leur épaisseur charnelle ? Ce corps investi par la logique d'enfermement (gestualités surveillées, programmées, intimité niée, sexualité déniée, réorientée³, etc.) ? N'en sont-ils pas complètement dépossédés ? Comment peuvent-ils se réapproprier un corps presurisé par l'institution pénitentiaire, un corps qui radote et tourne en rond ?⁴ Quel regard le condamné, le reclus, porte-t-il sur son corps ? Comment se le représente-t-il ? Quelle image lui renvoie le regard des autres (le corps est toujours aliéné et/ou objectivé, construit par le regard de l'autre) ? Qu'en est-il de la réinsertion corporelle du détenu ?

Ce corps que certains considèrent comme notre petite maison (Thérèse Bertherat) peut-il devenir un refuge ? « Le détenu, écrit ainsi Daniel Gonin, un corps réfugié dans son sac de peau, et que pressent de toutes parts [de] multiples agressions, voit son espace charnel envahi. Son corps est sa dernière prison mais non son dernier

refuge. Alors, il ne lui reste pour seul recours que d'adresser au médecin sa demande d'évasion, hors de ce lieu qu'il croyait personnel, son propre corps. »⁵

Comment des corps cloîtrés, soumis à un régime de vie monacal, à la monotonie d'une gestualité métronomiquement réglée, à l'ensevelissement de leurs pulsions réagissent-ils ? Comment se soumettent-ils ou se révoltent-ils ? Les convulsions, les crises d'hystérie, les trances, les extases mystiques, les apparitions de stigmates ne sont-elles pas autant d'appels du « corps d'amour » (Norman O. Brown), de retour d'une sexualité bridée, refoulée ?

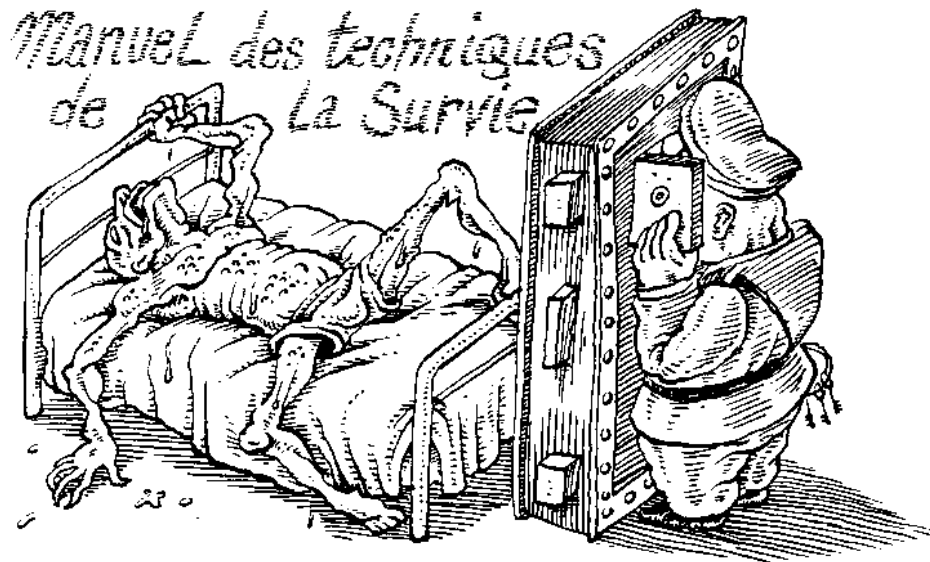
1 – Cf. Claude Lucas, *Suerte : exclusion volontaire*, Paris, Plon, 1996.

2 – Cf. Daniel Gonin (sous la direction de), *Conditions de vie en détention et pathologies somatiques*, première étude épidémiologique entreprise en France sur la santé des détenus, financée par le Ministère de la Justice, réalisée par une équipe de médecins lyonnais. « Il ressort de cette observation, menée pendant un an sur un millier "d'entrants" dans les maisons d'arrêts lyonnaises, que la logique de l'enfermement détruit peu à peu le prisonnier et que la médecine intra muros est inadaptée. Cette étude transmise en juin [1991] à la Chancellerie est restée quasi confidentielle. » (Libération, 29 octobre 1991) Pour que cette recherche ne reste pas lettre morte Daniel Gonin a publié *La Santé incarcérée. Médecine et conditions de vie en détention*, Paris, Éditions de L'Archipel, 1991.

3 – Cf. Daniel Welzer-Lang, Lilian Mathieu et Michaël Faure, *Sexualités et violences en prison. Ces abus qu'on dit sexuels...*, Lyon, Aléas éditeur, 1996 ; Jacques Lesage de La Haye, *La Guillotine du sexe*, Paris, Éditions du Monde Libéraire, 1992, également du même auteur, « Le sexe en prison », *Quel Corps ?*, n° 47-48-49 (« Constructions sexuelles »), avril 1995, p. 275-278 ; Alain Monnereau, *La Castration pénitentiaire : droit à la sexualité pour les personnes incarcérées*, Lumière et justice, 1986.

4 – « La cour de promenade représentait là-bas [l'ancienne maison d'arrêt de Montpellier] une étrange particularité. [...] L'espace était trop exigu pour permettre aux cinquante ou quatre-vingts détenus qui y descendaient, selon les jours, de marcher normalement ; il fallait se mettre en rang et tourner ensemble, toujours dans le même sens. Celui qui se trouvait vers le centre décrivait un petit cercle de deux mètres de diamètre », Christian Molinier, *Un Séjour à Fresnes, Versailles*, Éditions de L'Anabase, 1992, p. 30. Également de Yannik Ripa, *La Ronde des folles. Femme, folie et enfermement au XIX^e siècle (1838-1870)*, Paris, Aubier, 1986.

5 – Daniel Gonin, op. cit., p. 20. Voir également de Michel Debarb, « Réquisitoire contre la médecine de l'ombre », *Libération*, 29 octobre 1991.



Le corps est irréversiblement voué à la perte, il subit constamment l'érosion du temps, l'altération des minutes qui passent. Laissé à l'abandon, soumis au désœuvrement, il se transforme rapidement (parfois radicalement), fond, s'avachit, se décharne ou se boursoufle, perd ses réflexes, sa vivacité. Or, la prison, le cloître, sont des lieux où l'on entre pour des séjours de longue durée, des peines incompressibles, à perpétuité (c'est-à-dire jusqu'à ce que mort s'en suive), Qu'en est-il de la matière corporelle, de la viande, de la représentation que l'on a de son corps, lorsque l'on est un mort en sursis, lorsque ce corps est inutile, sans lendemain ? Comment le reclus, celui qui est persuadé (à tort ou à raison) qu'il « ne sortira plus jamais de là » (Christian Molinier) fait-il le deuil de son corps ?

En prison, le temps finit par devenir « visqueux », il « se fige et englue l'âme » (Christian Molinier), il échappe et par là même devient obsessionnel : « Quatorze ans = 5 110 jours = 122 640 heures = 7 358 400 minutes = 441 504 000 secondes, et combien d'instant à vivre, à crever, à survivre, à lutter, combien ? Une éternité !... Que de réflexions n'ai-je ainsi posées sur le Temps ? Le faire exister, le comptabiliser, et l'animer du chiffre, le conjuguer enfin à tous les temps, de l'imparfait à l'infinitif, comme de l'impératif au conditionnel, tous les temps pouvant être d'actualité. »⁶

Comment ce temps, que Jacques-René Doyon nous décrit comme « immobilisé, flasque, gélatineux, mortifère »⁷, influe-t-il sur le corps des détenus de très longues peines ?

Dans ce texte, nous aborderons plus particulièrement l'expérience corporelle « inédite » que constitue l'enfermement pénitentiaire⁸. Ce sont

donc surtout les aspects négatifs de l'incarcération qui apparaîtront dans l'exposé. L'exacerbation du désir, la recherche de plaisirs érotiques par le ligotage, le bondage, l'humiliation et la flagellation ardemment désirés ne seront pas abordés ici.

LE CORPS OBJET DE SOUFFRANCE

Le corps emprisonné est un corps soumis au bon vouloir de ses geôliers, de ses supérieurs hiérarchiques, de ses employeurs⁹. C'est un corps en position de dépendance (économique, symbolique, institutionnelle), qu'ils peuvent maltraiter, rabaisser (fouilles au corps dégradantes, mises en scènes humiliantes)¹⁰,

6 – Charlie Bauer, op. cit., p. 188.

7 – Jacques-René Doyon, « La prison, une approche "littéraire" de la peine perpétuelle », in Caroline Legendre, Serge Portelli, Olivia Maire et Christian Carlier (sous la direction de), *Création et prison*, Paris, Les Éditions de l'atelier, 1994, p. 53.

8 – Sur l'enfermement, voir Molina Escobar, *L'Enfermement*, Paris, Klincksieck, 1989, étude à partir d'interviews réalisées dans des prisons et des monastères. Aussi, Rein Bloem et alii, *L'Enfermement. Actes du colloque Franco-Néerlandais de novembre 1979 à Amsterdam*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1981.

9 – Dominique Torès (grand reporter à France 2) dans *Esclaves. 200 millions d'esclaves aujourd'hui* (Paris, Éditions Phébus, 1996) dénonce l'exploitation et les exactions (insultes, brutalités, tortures, viols, etc.) dont sont victimes aujourd'hui des millions d'êtres humains réduits à l'état d'esclave (au Koweït, au Maroc, en Mauritanie, mais également en France, en Suisse et en Grande-Bretagne) : domestiques confinés à l'intérieur de luxueux appartements, croupissants durant leurs maigres heures de repos dans un cabanon au fond d'un jardin, enfermés dans de vastes et élégantes propriétés, ou derrière les murs protégés des ambassades, etc.

10 – Ainsi le 5 juillet 1996, le Groupe local de l'Observatoire International des Prisons (OIP) de Fresnes dénonçait la « mise à nu d'un détenu avec obligation de marcher en canard en toussant sous les rires et les quolibets des surveillants », *De Facto*, n° 54, septembre 1996, p. 2.



dont ils peuvent disposer à volonté, user et abuser (tabassages, attouchements, sévices sexuels, viols, etc.), sur lesquels ils peuvent se défouler (corps punching ball), mais qu'ils peuvent aussi volontairement ignorer (restant sourds à ses cris de souffrances). C'est un rapport de propriété, de domination, qui s'instaure entre ce corps réifié, réduit à l'état d'objet et celui qui le maintient sous ses ordres. Le corps devient un matériau, une chose, « les hommes peuvent revêtir en quelque sorte les mêmes caractéristiques que des objets inanimés »¹¹.

Dans certains cas extrêmes, ces corps assujettis peuvent devenir un champ d'expérimentations médicales¹², un lieu de prélèvements et de trafics d'organes¹³.

Le corps pris au piège de l'espace disciplinaire est forcé de subir les impératifs de l'espace/temps pénitentiaire, à son corps défendant. Il est par définition un corps contraint, un corps torturé qui doit endurer des pressions, des privations, des sévices. En effet, lorsqu'il est ainsi pris entre quatre murs, mis au secret, en-châiné, parfois encagoulé, c'est bien souvent pour être « tourmenté », supplicié, torturé à mort. Le corps ne devient plus alors qu'une chair meurtrie, un corps de souffrance sur lequel s'éprouve la lutte entre la résistance du torturé (sa conviction rivée au corps) et l'inventivité sadique du bourreau. Ces professionnels de l'ex-torsion de l'aveu ont ainsi développé un savoir tout particulier du corps humain, de ses points de faiblesses comme de ses résistances¹⁴.

Dans ces mondes fonctionnant en autarcie, la violence est inhérente au lieu et à son fonctionnement. Elle est induite par son repliement, sa fermeture, sa centrifugité, par le silence dont

s'entourent ses hauts murs¹⁵. Ici, tous les bruits sont étouffés, ils s'épuisent intra muros et ne passent que rarement les frontières de ces espaces hors-monde. Les pensionnaires de ces institutions subissent alors les turpitudes du personnel de surveillance ou d'éducation. Toutes sortes de brimades peuvent y être commises en toute impunité, car de ces institutions rien ne filtre et lorsque cela advient, l'extérieur préfère ne pas y croire.

Stanislaw Tomkiewicz (psychiatre) et Pascal Vivet (éducateur) se sont intéressés aux violences institutionnelles et plus particulièrement à celles perpétrées dans certains établissements dits de « protection » de l'enfance (coups, thérapies musculées et pédagogies sadiques). De leur enquête ressort « le "portrait-robot" des "institutions à risques" : des maisons fermées, repliées sur elles-mêmes, dirigées par une personne rigide et autoritaire, inspirée d'une idéo-

11 – Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1968, p. 121.

12 – Voir notamment de Christian Bernadac, *Les Médecins maudits. Dans les camps de concentration, des cobayes humains...*, Paris, Éditions Michel Lafon, 1996.

13 – Ainsi, au Liban, dans les centres de détention, le sang, les yeux, les reins furent prélevés pour être « greffés aux combattants blessés » (voir Issa Makhoul, *Beyrouth ou la fascination de la mort*, Montreuil, Les Éditions de la Passion, 1988, p. 60). Voir également, Jean-Yves Nau, « Des condamnés chinois "donnent" leur rein », *Le Monde*, 22 août 1991.

14 – « Si les tortionnaires ont la réputation méritée d'être avec les médecins les meilleurs connaisseurs du corps humain, c'est qu'en dépit de buts apparemment différents, ils pratiquent en commun le mépris du corps par le mépris du plaisir qui s'y rattache. Leur culture glorifie le mécanisme vital comme machinerie économique. Le corps apte au rendement est la victime élue d'un dieu-profit dont l'enseignement professe qu'on ne sert pas sans douleur. » Raoul Vaneigem, *Le Livre des plaisirs*, [1979], Bruxelles, Éditions Labor, 1993, p. 103.

15 – Consulter de Danièle Weiss, *L'Univers carcéral et la violence* (Actes du colloque CARAT), Besançon, 1987.

logie forte et qui ne supporte ni contre-pouvoir à l'intérieur (licenciements fréquents), ni ouverture sur l'extérieur (vers le village, l'école, etc.) »¹⁶ Selon ces deux auteurs des « sur-violences » institutionnelles s'ajoutent à la violence inhérente à toute institution : les violences en « bosse » et les violences en « creux ». « La violence en creux, c'est l'abandon, le mépris du personnel, les odeurs de pipi-caca dans les centres pour polyhandicapés ou, au contraire, les locaux super-propres où les enfants tournent comme des zombies : en un mot, c'est le "gardiennage". La violence en "bosse", c'est le reste : les règlements tatillons, le placard d'enfermement, le comportementalisme hard, les coups, les violences sexuelles. »¹⁷

Les corps mis au secret¹⁸ sont des corps soustraits aux regards du monde, « mis à l'abri ». Seul l'œil du maton, du tortionnaire peut les surveiller, les surprendre, les explorer et les voir souffrir.

Lorsqu'ils en réchappent, les corps portent témoignage des persécutions subies et de la dureté de l'épreuve vécue. Aussi n'est-il pas rare que les anciens détenus « exhibent » les marques (ecchymoses, fractures, traces de brûlures, délabrement généralisé, etc.) et les séquelles imputables aux sévices endurés comme autant de preuves des exactions commises derrière les murs, « à l'ombre ». Le corps du détenu est un corps stigmatisé, qui porte les traces des années d'incarcération.

La surface corporelle devient aussi le lieu privilégié d'inscription de l'expérience concentrationnaire. Au fil des ans, les tatouages envahissent le corps du détenu, le décorent et en font un lieu d'expression et d'attestation. Sur son derme le prisonnier grave un souvenir indélébile. Hahn Alois, souligne que la pratique du tatouage se retrouve « souvent, mais pas toujours, [...] chez des prisonniers, des soldats, des marins ou de façon générale chez des hommes subissant des limitations considérables à leurs libertés, sociales ou physiques. [...] Dans ces conditions, le fait de pouvoir disposer de sa propre peau peut constituer une des dernières ressources d'autodétermination, étant donné que le reste du corps est plutôt devenu l'objet du pouvoir et de la force d'autrui : le corps n'est plus le sujet disponible pour le façonnement libre et volontaire de soi-même. Dans une telle situation, le tatouage peut constituer la manifestation d'une contestation où l'individu ne dispose plus d'aucune possibilité d'auto-expression. »¹⁹

Le milieu carcéral est un milieu de mort, de pourrissement, un lieu où le bien-être est interdit, où le plaisir est sanctionné, et où seule la souffrance a véritablement un sens : « La prison est

faite pour ne pas avoir de jouissance. Il ne reste plus que la souffrance. Et cette souffrance, on ne peut la réduire. C'est une douleur qui ne correspond à rien. [...] ces points de souffrance sont des points d'appui : le détenu perd ses appuis à l'intérieur même de son corps. Ce qui montre aussi qu'il ne peut plus compter sur ce qui viendrait de l'extérieur. La souffrance me semble être une nécessité. On ne peut pas avoir autre chose qu'un corps souffrant pour exister. »²⁰

CORPS EN RÉVOLTE JUSQUE DANS L'AUTODISSOLUTION

Le corps reclus est aussi un corps qui dans certains cas se rebiffe, se rebelle²¹, résiste, décide de ne pas se laisser mourir et de se redresser face à ses bourreaux. Il s'agit alors de ne pas faire cadeau de ce corps qui est une force²², un outil de combat, à un adversaire qui se satisfait de sa déchéance et de sa destruction. Primo Levi qui fut déporté à Auschwitz écrit ainsi : « Nous sommes des esclaves, certes, privés de tout droit, en butte à toutes les humiliations, voués à une mort presque certaine, mais il nous reste encore une ressource et nous devons la défendre avec acharnement parce que c'est la dernière : refuser notre consentement. Aussi est-ce pour nous un

16 – Catherine Erhel, « Enfance maltraitée : qui aime mal châtie bien », Libération, 24 septembre 1991. À propos de l'ouvrage collectif réalisé sous la direction de Stanislaw Tomkiewicz et Pascal Vivet, *Aimer mal, châtier bien. Enquêtes sur les violences dans les institutions pour enfants et adolescents*, Paris, Éditions du Seuil, 1991, p. 38.

17 – Interview réalisé par Libération (24 septembre 1991, p. 38), « Violences en "bosse" ou en "creux" ».

18 – C'est ainsi qu'existent dans plusieurs pays totalitaires des lieux où des prisonniers politiques disparaissent parfois à tout jamais, abandonnés de tous, portés disparus. On connaît le tristement célèbre bagne de Tazmamart (Maroc) : « Ces cachots obscurs dont nul ne sortait jamais, sinon à l'état de cadavre. » (Gilles Perrault, « Remerciements », Le Monde 9 janvier 1992). Consulter du même auteur, *Notre ami le roi*, Paris, Gallimard et se reporter également au livre de Christine Daure-Serfaty, *Tazmamart. Une prison de la mort au Maroc*, Paris, Stock, 1992.

19 – Alois Hahn, « Écrire sur soi-même, s'écrire soi-même : le tatouage », *Sociétés et représentations*, n° 2 (« Le corps à l'épreuve »), avril 1996, CREDHESS, p. 39.

20 – Mireille Debarb (propos recueillis par), « La logique de l'enfermement est d'aller jusqu'au squelette », Libération, 25 mai 1990, p. 30.

21 – Voir Alain Cabantous, *La Vergue et les fers. Mutins et déserteurs dans la marine de l'ancienne France*, Paris, Éditions Tallandier, 1984.

22 – En 1985, alors qu'un appel anonyme à la grève collective de la faim est lancé pour riposter contre la mise au mitard des meneurs de la révolte de Fleury-Mérogis, l'Association Syndicale des Prisonniers de France (ASPF) exprimait ainsi son opposition à toutes les actions « qui porteraient atteinte à l'intégrité physique » et concluait : « Gardons nos forces et notre lucidité. » Cité par Christophe Soulié, *Liberté sur paroles. Contribution à l'histoire du Comité d'Action des Prisonniers*, Bordeaux, Éditions Analis, 1995, p. 256.

devoir envers nous-mêmes que de nous laver le visage sans savon, dans de l'eau sale, et de nous essuyer avec nos vestes. [...] Un devoir enfin de nous tenir droits et de ne pas traîner nos sabots, non pas pour rendre hommage à la discipline prussienne ; mais pour rester vivants, pour ne pas commencer à mourir. »²³

Dans son travail sur L'Expérience concentrationnaire, Mickaël Pollack souligne l'importance que constituent les ressources corporelles dans la lutte pour le maintien de son identité : « Être en bonne santé, et condition physique, "être en forme" et avoir la "force" apparaissent comme des ressources essentielles pour la survie ». Aussi, « tous les savoir-faire pratiques qui permettent de maintenir le corps en forme apparaissent dans les récits biographiques comme faisant partie des ressources les plus efficaces : la cosmétique, la gymnastique »²⁴.

En prison le corps peut chercher à « se refaire une santé », à lutter contre sa déliquescence. Le temps d'incarcération, lorsqu'il existe un espoir d'être libéré « rapidement », peut être mis à profit pour se forger un corps vécu comme un marqueur de virilité, un atout dans les rapports de force physique, et parfois comme un instrument de vengeance : Guennadi Ianaïev, l'ex-vice-président soviétique et auteur du putsch d'août 1991, fait quotidiennement de la musculation dans sa cellule. À en croire La Moskovaïa Pravda, il aurait affirmé à son épouse : « Quand je serai sorti, je casserai forcément la gueule à quelqu'un... »²⁵

Pour Charlie Bauer, qui a connu pendant 20 ans les quartiers disciplinaires les plus durs de toutes les prisons de France, « la condition physique est absolument nécessaire. Encore plus lorsque l'objectif essentiel est l'évasion. »²⁶ Au milieu du XIX^{ème} siècle, alors que la gymnastique

faisait timidement son entrée dans le système éducatif français dans lequel l'internat occupait une place de choix, des voix institutionnelles s'élevèrent pour déconseiller « qu'on enseigne aux élèves à escalader les murailles [car], outre qu'il expose aux chutes, l'art de l'escalade pourrait peut-être recevoir dans les lycées des applications prématurées. »²⁷

Aujourd'hui encore, au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis, où des ateliers de cirque ont été mis en place (une initiative co-financée par les ministères de la culture et de la justice en 1993), l'Union des surveillants de prison (USP) a dénoncé ces activités, estimant que : « Les funambules pourront marcher sur les filins d'hélicoptères, [que] les cracheurs de feu sont dangereux pour le personnel [et qu'avec] la varappe, on les forme à l'évasion » !²⁸

Parmi les autres formes de résistances corporelles notons aussi les « grèves de l'hygiène ». En février 1990 à la maison centrale d'Yzeure (Moulins), deux détenus mis à l'isolement ont entrepris une grève de la propreté en signe de protestation contre les fouilles à corps incessantes. « Pour éviter qu'on les touche », ils ont transformé leur cellule en poubelle et se sont barbouillés d'excréments²⁹.



23 – Primo Levi, Si c'est un homme, Paris, [Julliard, 1987], Pocket, n° 3117, 1990, p. 42-43.

24 – Mickaël Pollack, L'Expérience concentrationnaire (Essai sur le maintien de l'identité sociale), Paris, Éditions Métailié, 1990, p. 290-291.

25 – Libération, 7 septembre 1992.

26 – Charlie Bauer, Fractures d'une vie, [1990], Paris, Éditions du Seuil, 1991, p. 187.

27 – Rapport de la Commission Bérard sur l'enseignement de la gymnastique dans les lycées, in Annales d'Hygiène Publique, tome II, 1854, p. 426.

28 – De Facto, n° 14, janvier 1993, p. 2.

29 – Cf. Libération, 10-11 février 1990.

CORPS REBELLES JUSQUE DANS L'AUTO-LIQUIDATION

Le ras-le-bol corporel s'exprime également par les violences exercées contre autrui, les autres détenus (les arrivants, les bleus, les détenus plus faibles, les « pointeurs », etc.), le personnel pénitentiaire. Mais surtout par les violences dirigées contre son propre corps, regroupées sous la formule d'« affections autodestructrices » : suicides, grèves de la faim, automutilations³⁰, ingestion de corps étrangers, etc. Selon un récent rapport de l'IGAS, les comportements d'autodestruction représentent « entre 6 et 16% des besoins d'hospitalisation » dans les prisons françaises³¹.

Anne Schaffner (magistrat, chef du bureau de l'Action sanitaire et de la Lutte contre la Toxicomanie) donne quelques chiffres qui permettent d'approcher l'ampleur des « revendications » utilisant le support corporel pour s'exprimer. En France, durant l'année 1993, elle a ainsi relevé :

- 964 grèves de la faim déclarées. 81,43% ont arrêté avant le 20^{ème} jour. 6 détenus ont poursuivi au-delà du 100^{ème} jour (risques de séquelles importants) ;
- 1 624 automutilations, ingestions de corps étrangers, etc. ;
- 507 tentatives de suicide (contre 398 en 1991) ;
- 101 suicides dont 7 femmes qui se répartissent en 66 prévenus et 35 condamnés³².

L'Observatoire International des Prisons rappelle qu'en détention « on se suicide 8 fois plus en prison qu'à l'extérieur. »³³

« Maltraiter » son corps devient parfois l'unique moyen de faire front à l'oppression, et d'attirer l'attention des juges, des médias et de l'opinion publique.

En Turquie, pour protester contre des conditions de détention particulièrement inhumaines, les détenus politiques s'engagent dans des grèves de la faim illimitées qu'il nomment eux-mêmes « grèves de la mort ». En juillet 1996, 220 détenus appartenant à des groupes terroristes d'extrême gauche ont entamé un tel mouvement dans 32 prisons du pays. Douze détenus mourront dans cette « grève de la faim jusqu'à la mort », avant que le pouvoir turc n'accède à certaines de leurs exigences, notamment la fermeture du « cercueil » : la prison d'Eskisehir (Anatolie centrale)³⁴.

Dans son étude psychanalytique sur l'oralité, Kostas Nassikas consacre de stimulantes analyses au refus de s'alimenter. Après avoir rappelé que les privations volontaires de nourriture (les

« jeûnes-suicides ») se comptent par milliers chaque année dans le monde carcéral, il souligne qu'« il faut voir la prison comme un lieu favorable à l'instauration d'un tel type d'expression chez le prisonnier : par la grève de la faim celui-ci témoigne de son désaccord profond et de sa propre notion de la justice ; se trouvant là dans des conditions d'isolement et d'« ascétisme forcé » (M. Daumezon), il tente d'établir une autre communication. » Aussi, d'une manière générale, plutôt que de voir chez tout gréviste de la faim « un suicidant faisant du chantage avec son suicide et sa mort », il faut lire dans son action un message de révolte « adressé plus largement au public, par rapport aux notions de justice, de morale et à d'autres valeurs, afin de faire comprendre que la loi ou la justice, contre laquelle il est révolté, ne sont pas les meilleures. [Le gréviste] prend ainsi le public à témoin, c'est-à-dire qu'il l'oblige à devenir témoin de sa souffrance et à se transformer en moyen de pression pour que celle-ci se termine. [...] Le sujet souffre de l'injustice dont il se juge victime et il souffre surtout du fait que lui-même ne peut pas imposer sa justice, c'est-à-dire qu'il ne peut pas exercer de violence sur l'autre. » Cette violence il la retourne alors contre son propre corps qu'il dévore, pratiquant « malgré lui et en toute inconscience l'autoconsommation ou l'auto-phagie ». Cette violence « qui alimente, ou qui domine, de l'intérieur le projet de la grève de la faim, [...] signifie anéantissement et dislocation, mort, et tout d'abord de soi-même. Par ailleurs, son attachement à un idéal de justice est si fort qu'il se trouve poussé, jusqu'à l'entêtement, à la réaliser. »

Si le gréviste de la faim dévore son organisme de l'intérieur, s'il consomme et épuise ses réserves, c'est pour sortir de l'anonymat, interpeller la masse des hommes ordinaires, et la gagner à sa cause en rendant encore plus manifeste l'ignominie de ses conditions de détention et plus

30 – Dans *La Santé incarcérée*, (Éditions de l'Archipel, 1991), Daniel Gonin rapporte le cas d'un détenu qui s'était cousu les paupières avec du fil de couturière (Cf. *Libération* du 29 octobre 1991). Quelques cas de détenus se cousant les lèvres sont également rapportés dans les colonnes de *De Facto* (n°14, n° 27).

31 – *Le Monde*, 23 mai 1996.

32 – Anne Schaffner, « Le monde carcéral en quelques chiffres », *La Santé de l'Homme*, n° 315, (dossier spécial n° 16 : « Santé et milieu carcéral »), février 1995, p. V.

33 – *De Facto*, n° 54, septembre 1996.

34 – Sur les tortures systématiques, les sévices (sexuels et scatologiques) et autres bestialités perpétrées dans les geôles turques, lire le témoignage accablant de Mehdi Zana, *La Prison* n° 5. Onze ans dans les geôles turques, Paris, Arléa, 1995. Également sur la « rééducation » en Roumanie de ceux « soupçonnés de « mal penser » », voir de Virgil Ierunca, Pitesti, laboratoire concentrationnaire (1949-1952), [1981], (préface de François Furet), Paris, Éditions Michalon, 1996.

criante l'inhumanité de ses bourreaux. Il s'agit pour lui de briser un cycle infernal, de mettre fin à l'emprise exercée par son tortionnaire en (re)prenant l'initiative, en (re)devenant maître de sa propre finitude. Dans certaines situations extrêmes, lorsque les détenus sont acculés, faire don de son corps et de sa vie, devenir indifférent à ses souffrances et donc à sa présence même, peut n'être que l'ultime moyen d'échapper aux bourreaux. Un ancien gréviste de la faim souligne cette reprise en main de sa destinée : « Quand nous avons pris la décision de la grève de la faim en 1989, les détenus les plus passifs, les sympathisants étaient au premier rang pour participer à l'action. Pour eux, la grève de la faim était une sorte de libération. Quand on n'a aucune liberté, aucun moyen, ni voix, ni stylo, le corps devient une arme toute puissante... »³⁵

En inversant les rôles, le gréviste dépossède son bourreau de sa raison d'être. « Ici, manger et être mangé sont équivalents, écrit encore Kostas Nassikas, c'est-à-dire que le sujet, en mangeant son corps pour vivre, mange surtout l'autre identifié à celui-ci, alors que lui-même est identifié à l'Idéal immortel. C'est l'autre, l'adversaire, qui est appelé ainsi à assumer la souffrance-violence du corps et, pire, la mort que le sujet lui laisse à travers ce corps. Le public censé partager avec l'adversaire la même éthique et les mêmes lois, est appelé par cette problématique et cette fantasmagorie à s'en dissocier peu à peu et à adopter, en exerçant des pressions, celle du gréviste de la faim. Le processus efficace, c'est cette fantasmagorie cannibale que le gréviste lui fait vivre, inconsciemment bien sûr ; par ce biais, le public se trouve dans la situation d'avoir à revivre le rapport cannibale avec l'autre et avec la mort, rapport qu'il a enfoui dans son inconscient en construisant de nombreux mythes pour s'en divertir. Il se trouve en tout cas face à sa négation de la mort et intervient pour rétablir celle-ci en soutenant le gréviste de la faim. »³⁶

On peut également saisir dans cet oubli du corps, dans ce désir de s'en détacher, d'annihiler sa présence, sa pesanteur, la recherche d'une libération, d'une évasion de l'âme. N'oublions pas que le corps est perçu par les philosophes et les théologiens comme une entrave à l'émancipation de la pensée, comme une prison qui empêche l'épanouissement de l'esprit et l'accession à des niveaux de conscience extrême. Pour Vladimir Jankélévitch le corps est une contrainte, il est « l'organe-obstacle », il « est un impedimentum ; le corps, dans la recherche de la vérité, n'est pas un instrument, mais un empêchement ! Le corps gêne l'âme et l'empêche

de penser, l'alourdit par ses migraines, l'entrave par la maladie, le paralyse par la souffrance ; [...]. La corporéité est donc négativité, et la vie du corps est simplement la négation à annuler : l'ascèse s'y emploie dès cette vie en amincissant et en amenuisant le plus possible l'obstacle inerte, en rendant la chair maniable, obéissante et souple, en réprimant, par l'anesthésie, l'exubérance de la vie somatique, et ce jusqu'au jour où l'obstacle est rendu d'un seul coup inexistant par la mort ; car la mort nihilise radicalement la négation. »³⁷ Le prisonnier gréviste de la faim ne chercherait-il pas à court-circuiter les sensations corporelles, les afférences sensibles, les flux désirants, à se détacher, se débarrasser d'un corps qui n'est plus qu'une source de souffrance ?

Pour Kostas Nassikas, le milieu carcéral viendrait en quelque sorte renforcer, redoubler et rendre insupportable le carcan intérieur que constituent les valeurs sociales que le détenu rejette et parfois même combat. « On pourrait même dire que tout gréviste de la faim tente de réagir et d'échapper à une certaine prison dans laquelle il se sent vivre ; c'est-à-dire qu'il est à la recherche d'une liberté, d'une justice, et d'une vérité, différentes de celles qui l'entourent. Autrement dit, la notion de liberté n'est pas à prendre dans son sens immédiat, par rapport à des prisons concrètes, extérieures à l'individu. Elle se place plutôt par rapport à une notion de prison intérieure, telle que le sujet se représente ses valeurs, sa morale, ses jugements. C'est parce que la prison concrète vient dédoubler, rendre visible et plus oppressante la prison intérieure qu'elle devient le lieu d'un grand nombre de grèves de la faim. [...] On comprend ainsi que les pays où la notion de liberté est monopolisée par les appareils d'État ou par une petite fraction de la population, deviennent des terrains favorables à l'éclosion de ce moyen de manifestation ultime. »³⁸

LE « TROU » : LE CORPS AUX OUBLIETTES

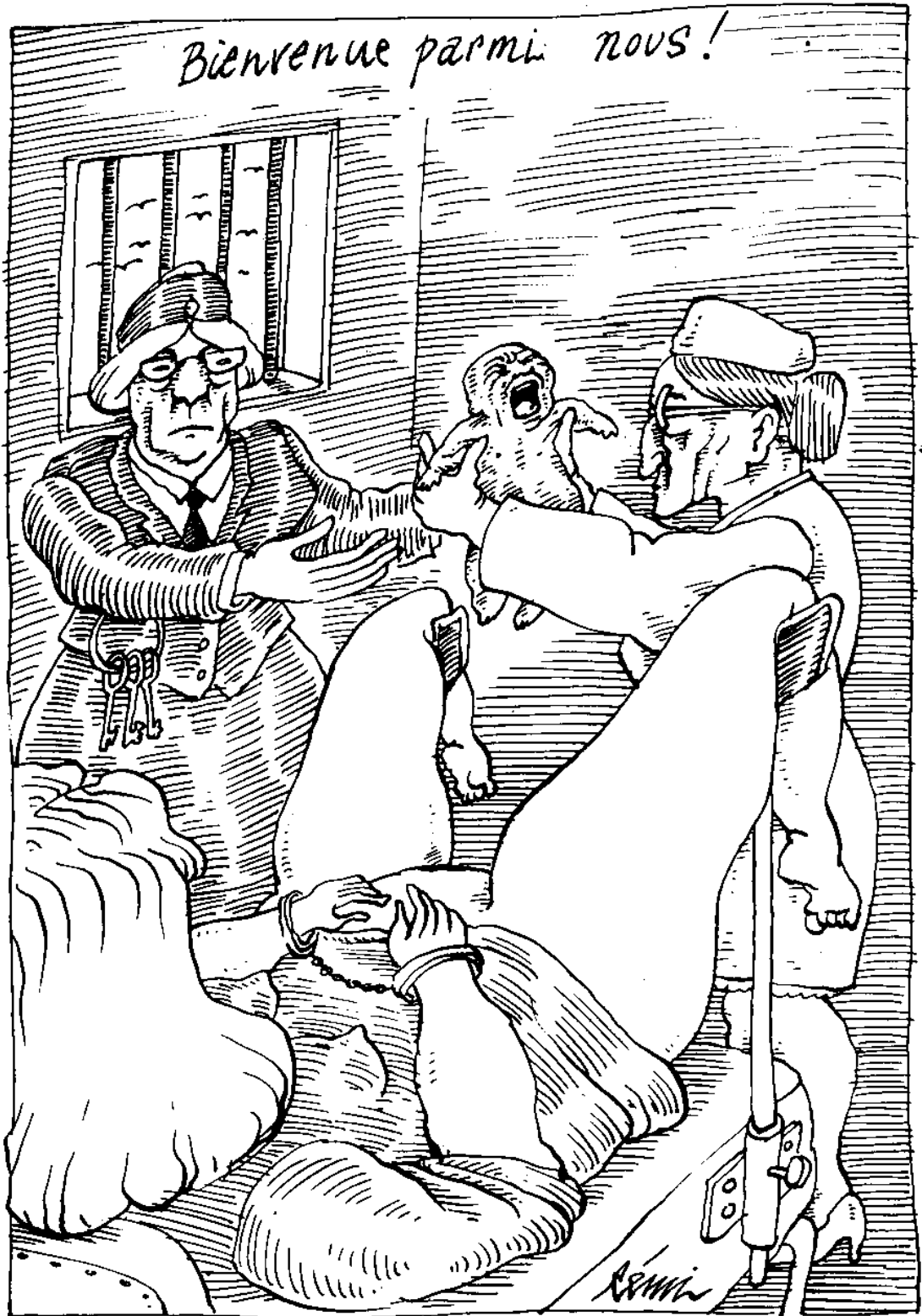
Il existe dans toutes les institutions totalitaires des lieux de punition, où l'incarcération est portée à son paroxysme. Ces lieux cachés, enfouis, deviennent des lieux de bannissement, d'abandon, de solitude extrême et de mort lente :

35 – Propos rapportés par Musa Akdemir, « La grève jusqu'à la mort des détenus turcs », Libération, 22 juillet 1996, p. 9.

36 – Kostas Nassikas, *Oralité et violence. Du cannibalisme aux grèves de la faim*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1989, p. 13, 15-17.

37 – Vladimir Jankélévitch, *Le Pur et l'Impur*, [1960], Paris, Flammarion, 1978, p. 232.

38 – Kostas Nassikas, *op. cit.*, p. 71.



cachots disciplinaires, mitards, quartiers de sécurité renforcée³⁹, etc. Ils représentent pour Michel Foucault le « point névralgique du système pénitentiaire ». Dans ce « trou », le corps s'asphyxie littéralement. Ces lieux où sont isolés⁴⁰ les détenus classés « particulièrement dangereux », où sont mis à l'amende ceux qui résistent, sont des goulets d'élimination permettant de mater les irréductibles. Pour Jean-Pierre Garnier, qui souligne « la propension des directeurs d'établissements et du personnel de surveillance à "isoler" les récalcitrants [...], il n'est pas exagéré de parler d' "emmurés vivants" à propos des détenus envoyés à l'isolement »⁴¹.

« La destruction au jour le jour tient lieu d'exécution », écrivait Michel Foucault qui cite ce mot laissé avant de se pendre par Taleb Hadjadj, un résident des Q.H.S. : « Il me reste quatorze ou quinze ans à faire... Toutes ces années à faire ainsi, quant au bout de cinq ans je n'en peux plus... Je n'ai pas assez de lâcheté ou de courage pour résister. Alors reste l'utérus de Thanatos. »⁴²

Ces pratiques moyenâgeuses qui auraient très certainement séduit un Louis XI existent dans tous les pays défendant les droits de l'homme :

- en France, on trouve « le frigidaire » : « cellule disciplinaire dans laquelle les détenus sont enfermés nus, ou simplement vêtus d'un slip en papier, sans couverture ni linge de nuit. »⁴³ Dans le numéro 49 (mars 1996) de De Facto, l'OIP révèle qu'une nouvelle sanction applicable aux détenus devrait être créée par l'administration pénitentiaire : « le confinement, consistant à laisser le détenu en cellule en le privant de toute activité » ;

- aux États-Unis les détenus jugés « difficiles » par le directeur sont isolés dans les cellules du MCU (Maximum Control Unit). « Les conditions de détention y sont particulièrement inhumaines, [dans cette] véritable "prison dans la prison" [les détenus sont] maintenus en totale inactivité dans des cellules aveugles 23 heures sur 24. » A Trenton (New Jersey), un détenu vient de « fêter » sa onzième année d'isolement en MCU⁴⁴ ;

- Les « couloirs de la mort », antichambres à la peine capitale, dans lesquelles attendent des « hommes en sursis », souvent durant de longues années dans des conditions souvent inhumaines⁴⁵ ;

- les « cellules blanches » de l'isolement sensoriel. Dans La Torture propre, Jean-Claude Lauret et Raymond Lasierra, décrivent les effets déstructurant, de ces modernes pénitenciers de

République Fédérale d'Allemagne où isolement visuel et isolement acoustique se conjuguent. « Pour le prisonnier, très vite, les contours s'effacent, l'espace s'abolit. La monotonie blanche s'ajoute au silence artificiel, l'absence de couleur à celle du son. L'œil, pas plus que l'ouïe n'est sollicité. Privé de ses moyens de repères traditionnels, touché par la paralysie des organes et des sens, l'organisme ainsi désorienté se trouve atteint dans sa totalité. Dans cet univers la notion de morcellement s'applique aussi bien à l'individu qu'à l'architecture »

Les privations sensorielles ont pour fonctions d'annihiler la volonté des détenus, de détruire leur identité, en les délabrant psychiquement et physiologiquement.

Voici comment une prisonnière politique membre de la RAF (Fraction Armée Rouge) décrit ce qu'elle avait ressenti durant son internement dans une section silencieuse :

« Le sentiment qu'en fait la boîte crânienne va se casser, exploser.

Le sentiment qu'on te rentre de force la moelle épinière dans le cerveau.

Le sentiment que ton cerveau se ratatine comme un pruneau. [...]

Le sentiment que la cellule bouge ; tu te réveilles, tu ouvres les yeux - la cellule bouge [...]

Pour parler à voix normale, il faut des efforts comme pour parler très fort, il faut presque gueuler.

Le sentiment de devenir muet.

Tu ne peux identifier le sens des mots - tu ne peux que deviner ; l'usage des lettres sifflantes - s, ss, tz, z, sch - est absolument insupportable. [...]

39 - Se reporter à la dénonciation qu'en fait Roger Knobelspiess, Q.H.S. : quartier de haute sécurité, Paris, Stock, 1980. Voir aussi, un article anonyme, signé X, « Haute Sécurité », Actions et Recherches Sociales, n° 1-2 (« La violence »), septembre 1981, Paris, Éditions Ères, p. 115.

40 - Afin de lutter contre le placement forcé à l'isolement, un Comité pour l'Abolition de l'isolement Carcéral (CAIC) s'était constitué en France et avait publié une brochure sur l'aspect juridique de l'isolement. Il existait également des Comités d'Action Contre l'isolement (CACI) qui orientaient principalement leurs actions sur l'information du public sur la réalité de l'isolement.

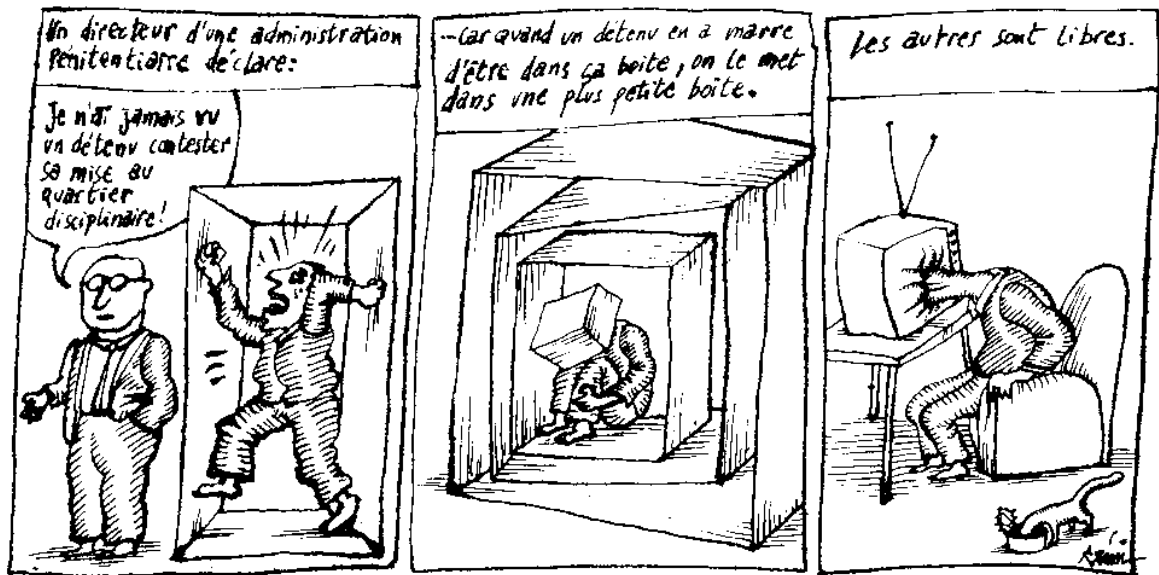
41 - Jean-Pierre Garnier, « Droit de regard », in Observatoire International des Prisons, 70 affiches pour le droit à la dignité des prisonniers ordinaires, Chambéry, Éditions Comp'Act, 1993, p. 64.

42 - Michel Foucault, « Préface », in Roger Knobelspiess, op. cit. Texte republié dans Dits et écrits. 1954-1988, tome IV (1980-1988), Paris, Éditions Gallimard, 1994, p. 9.

43 - De Facto, n° 49, mars 1996. « Un détenu de la maison d'arrêt de la Santé (Paris), accusé d'avoir brisé un carreau de sa cellule d'isolement, a été longuement gardé nu, bras levés, avant d'être condamné à 10 jours de mitard, avec pour seuls vêtements un slip et un tee-shirt. » (De Facto, n° 15, février 1993).

44 - De Facto, n° 50, avril 1996, p. 2

45 - Cf. Mumia Abu-Jamal, En direct du couloir de la mort, (préface de Jacques Derrida), Paris, Éditions La Découverte, 1996 et de Bruce Jackson et Diane Christian, [1980], Le Quartier de la mort, Paris, Librairie Plon, 1986.



Le sentiment qu'on se consume de l'intérieur. [...] Une agressivité démente pour laquelle il n'y a pas de soupape. C'est le plus grave, la conscience claire qu'on n'a aucune chance de survivre, l'échec total, pour faire passer cela, le faire comprendre aux autres.

Après les visites, c'est le vide. Une demi-heure après tu peux seulement reconstituer mécaniquement si la visite a eu lieu le jour même ou la semaine précédente. [...]

Le sentiment que le temps et l'espace sont imbriqués l'un dans l'autre »⁴⁶

PATHOLOGIES DE L'EMPRISONNEMENT

Une première constatation s'impose : il existe chez nombre de détenus une morbidité antérieure à l'incarcération due à une inattention, une incurie générale à l'égard du corps et des soins corporels. Le corps négligé, oublié, laissé à l'abandon, maltraité, marqué par les cavales passées, témoigne « d'une vie aventureuse où le soin n'a sa place que dans l'urgence ». L'état de santé de la majorité des personnes entrant en détention est bien plus détérioré que celui de la population générale d'une même tranche d'âge, mettant en évidence « les stigmates précoces d'une vie placée sous la prise de risques bien davantage que de la prise de soin de soi. [...] À la négligence dans l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, sport...), a fait pendant la négligence de soins (denture, peau, ulcères digestifs, diabète non gérés, MST itératives, affections que le sujet a laissés évoluer jusqu'à de s stades qualifiés d' "historiques" par les spécialistes

concernés), mais il n'est pas rare que l'on se trouve devant les séquelles de véritables sévices exercés sur le corps, comme pour reprocher au substrat biologique une existence repérée sur le seul mal de vivre. [...] Leur passé de négligence de soin, voire d'agression d'un corps considéré comme l'instrument sans valeur d'une vie au jour le jour, montre que beaucoup d'entrants en prison n'ont jamais pris davantage soin d'eux-mêmes que des autres. »⁴⁷

L'incarcération va venir renforcer ce processus de détérioration du corps. Au cours de leur incarcération, les détenus voient leur état de santé rapidement se dégrader. En prison, quel que soit le régime de détention, les corps dépérissent à force d'y moisir. Une situation qui se traduit selon un rapport de l'IGAS « par une avance d'environ dix ans (par rapport à la moyenne générale) de la date d'apparition de diverses maladies cardio-vasculaires ou cancéreuses »⁴⁸. D'une manière générale, comme le note ironiquement Libération, « les détenus sont plus malades, mais moins bien soignés ».

46 - Toutes ces informations sont extraites du livre de Jean-Claude Lauret et Raymond Lasierre, *La Torture propre*, Paris, Bernard Grasset & Fasquelle, 1975. Se reporter également au chapitre 6 : « Les laboratoires du vide sensoriel », p. 107-116. Également, *À propos du procès Baader-Meinhof. Fraction armée rouge. De la torture dans les prisons de la R.F.A.*, Paris, Christian Bourgeois éditeur, 1975, p. 109-110.

47 - Dr Pierre Barlet (responsable du service régional de médecine pénitentiaire de Lyon), « La santé en prison », *La Santé de l'Homme*, op. cit., p. V.

48 - Libération, 22 mai 1996 et *Le Monde* du 23 mai 1996.

En prison on meurt également plus jeune : les inspecteurs des affaires sociales ont constaté « une surmortalité importante des détenus avant quarante ans », de 278% supérieure chez les moins de 20 ans et de 82% chez les 20-39 ans.

« L'enfermement sensoriel » produit une dégénérescence des sens du détenu, notée par Daniel Gonin (Psychiatre) : « Tous les sens des détenus sont limités. On constate que la vue baisse, qu'il y a une impossibilité progressive à savourer les aliments, que le toucher ne s'exerce plus parce qu'il n'y a plus d'objet qui attire. À l'inverse plus on reste en détention, plus on est sensible au bruit : les pas dans le couloir, le passage des gamelles, le bruit des trains... Il y a une sorte de désertification du goût, de l'odorat, du regard, pour l'isolement d'un seul sens, l'ouïe, qui permet le repérage. »⁴⁹

La logique de tout enfermement n'est-elle pas l'amointrissement, la détérioration, l'anéantissement physique, le ratatinement des fonctions corporelles ou tout au moins leur dressage ? Comme le pense Daniel Gonin : « La prison agit de telle sorte que ça vous vide progressivement, y compris à l'intérieur de vous même. [...] C'est la logique de l'enfermement d'aller jusqu'au squelette. »⁵⁰

La prison est un lieu de croupissement (physique, intellectuel, affectif, relationnel). La perte de la liberté s'accompagne le plus souvent de la perte de la dentition, de la chute des cheveux, d'une fonte musculaire (« la force s'en va »), d'un rabougrissement généralisé des fonctions perceptives et neurovégétatives d'un corps qui se met à fonctionner au ralenti. Dans les situations extrêmes, où la volonté de briser le corps est délibérément recherchée, le corps se racorni, la stature diminue, l'ensemble de la charpente osseuse se replie, se referme (apparition de scoliose, de déformations osseuses irréversibles, paralysies partielles ou totales, etc.), enfin, le corps perd la raison...⁵¹

Cette volonté d'anéantissement, de cadavérisation, ne peut que rappeler le fonctionnement des camps de concentration, et leurs « musulmans », ces « cadavres vivants », hommes détruits, « masse anonyme, continuellement renouvelée et toujours identique, des non-hommes en qui l'étincelle divine s'est éteinte, et qui marchent et peinent en silence, trop vides déjà pour souffrir vraiment »⁵².

Toutes les prisons ne sont que des succédanés, des ersatz de camps de concentration⁵³. Elles induisent, certes à un degré moindre, les mêmes effets dévastateurs et débilitants sur les corps, relèvent de la même logique mortifère et parfois de la même finalité. D'ailleurs certains bagnes,

certains camps d'internement et de travail, certaines prisons-mouroirs⁵⁴ s'apparentent encore de fort près à des lieux d'élimination physique. Que l'on pense aux Goulags⁵⁵, aux bagnes marocains, à l'entassement des individus dans plusieurs prisons du tiers-monde mais aussi dans nos modernes centres de détention. Partout la prison est un lieu de déshumanisation des corps, d'avilissement des organismes, de mutilation de leurs potentialités. Les corps y meurent à petit feu, s'étiolent, s'altèrent au rythme du temps pénitentiaire et des conditions déplorables de

49 – Mireille Debard (propos recueillis par), « La logique de l'enfermement est d'aller jusqu'au squelette », *Libération*, 25 mai 1990, p. 30.

50 – Mireille Debard, *op. cit.*, p. 30.

51 – Évoquant la libération de trois français restés emprisonnés dix-huit ans (sans jamais d'ailleurs avoir été inculpés ni jugés), au bague marocain de Tazmamart, Gilles Perrault décrivit « ces spectres amaigris, rapetissés (l'un deux, par carence alimentaire, a perdu vingt centimètres, phénomène banal à Tazmamart), modèles réduits de ce qu'ils étaient auparavant » (*Le Monde*, 9 janvier 1992, p. 2). Un des témoins de la mort du capitaine Hamid Ben Dourou, la dernière survenue dans ce bague le 4 mars 1991, dit à son sujet : « Il était si maigre, il avait rapetissé, il était réduit à rien. On aurait dit le cadavre d'un petit chat » (Christine Daure-Serfaty, *op. cit.*, p. 158).

52 – Primo Levi, *op. cit.*, p. 96-97. « La faim chronique provoquait un affaiblissement physique général. Le corps s'adaptait à son environnement en se consommant lui-même. La musculature fondait, les fonctions vitales descendaient au niveau minimal. Le pouls ralentissait, la tension et la température baissaient, le corps tremblait de froid, même sous plusieurs couvertures ou à côté du poêle, l'endroit où se tenaient de préférence les musulmans. La respiration ralentissait, la voix devenait basse, chaque mouvement coûtait un effort infini. Quand la diarrhée dévastatrice de la sous-nutrition s'y ajoutait, le déclin du prisonnier s'accélérait. [...] L'activité perdait ses forces organiques : la force et la mobilité du corps. Les gestes devenaient saccadés, sans aucune coordination. Quand le musulman était assis, son tronc balançait d'un côté à l'autre. Bien que sa peau ne ressentait plus rien, le musulman se grattait malgré lui sous les aisselles : des mouvements mécaniques, sans objectif précis. Quand il marchait, il ne pouvait plus lever les jambes. Il les poussait lentement vers l'avant, et au bout de chaque pas il devait utiliser ses mains pour placer un pied devant l'autre. Il n'était plus maître de son corps qui se décomposait en ses divers éléments. L'unité de l'existence physique était abolie. » Wolfgang Sofsky, *L'Organisation de la terreur. Les camps de concentration*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, p. 251-252. Voir l'ensemble du chapitre 17 : « Le "musulman" », p. 249-257.

53 – Dans un courrier adressé à l'OIP en 1994, un détenu de la maison centrale de Clairvaux écrivait : « Dernièrement, à la commémoration du débarquement en Normandie, chacun y est allé de sa larme de crocodile. [...] Plus personne n'ignore ce qu'est un camp de concentration, des murs gris avec mira dors et barbelés, avec des hommes et des femmes en uniforme, et armés, qui gardent d'autres hommes et femmes qui n'ont plus droit à la dignité... Aujourd'hui, demain, ou dans un siècle (l'histoire se répétant), vous vous apercevrez qu'il n'y a guère de différence entre camp de concentration et centrale pénitentiaire ; dans les deux cas on y pratique la concentration d'individus qui n'ont même plus droit à la dignité... » *De Facto*, n° 33, octobre 1994, p. 3.

54 – Cf. Alain Agboton, « L'enfer des prisons africaines », *Études*, tome 381, n° 6, décembre 1994, p. 589-597.

55 – Sur les goulags Chinois on se reportera au travail de Jean-Luc Domenach, *L'Archipel oublié*, Paris, Fayard, 1992 ; Les ex-Goulags ont été rebaptisés « Gouitou », leur population carcérale est de plus en plus largement composée de « délinquants économiques » (Cf. *Libération*, 14 janvier 1992)



survie. Mises à part quelques actions ponctuelles, rien n'est entrepris pour réhabiliter l'image du corps du prisonnier, pour lutter contre les vecteurs de mort qui prolifèrent, comme si finalement, en refusant de prendre les mesures nécessaires on se débarrassait de ceux que la société rejette en accélérant l'heure de leur déchéance et de leur trépas.

Une première étude épidémiologique intitulée « Pathologies somatiques et conditions de vie en détention » a été réalisée dans les prisons de Lyon et de Varcès en Isère, démarrée en 1985. Les premiers résultats ont été récemment communiqués par l'Association Lyonnaise de criminologie (Alcas). Elle permet de mieux comprendre les relations entre l'enfermement et la dégradation de la santé des détenus : les prisonniers souffrent notamment de douleurs dans la poitrine, de douleurs musculaires, de maux de tête et de difficultés de digestion, en

proportion bien supérieure à celle de la population libre. Les prisonniers ont aussi l'impression de maigrir, de voir leur corps diminuer alors qu'en fait ils ont plutôt tendance à grossir. L'impression de froid est également plus fréquente qu'à l'extérieur ⁵⁶.

La prison est un lieu anorexigène, s'y opère un repliement sur soi, une sorte d'enfouissement qui culmine et se met en place entre le cinquième et le neuvième mois de détention. Après une période d'explosivité (caractérisée par une agressivité et une auto-agressivité exacerbées), le détenu se replie sur lui-même, Daniel Gonin parle d'« invagination en soi » et note que « cette rentrée-refuge dans une chair muette se distingue par des préoccupations toutes spéciales pour l'enveloppe corporelle. La moindre rougeur, la plus petite tuméfaction, la

56 - Cf. Libération, 25 mai 1996.

plus légère surpigmentation, est un sujet d'inquiétude », comme si la peau n'était plus que le dernier organe protecteur, le seul interlocuteur. « L'enfermement enfonce sournoisement le détenu dans sa prison charnelle, dont il ne peut sortir que difficilement, même après sa libération. »⁵⁷

MOURIR EN PRISON

Bien que la peine de mort n'existe plus officiellement en France depuis 1981, certaines sentences équivalent à une condamnation à mourir derrière des barreaux. C'est ce qui advient lorsque les personnes incarcérées sont âgées (cas rare)⁵⁸, mourantes ou atteintes d'une maladie incurable⁵⁹, ou encore lorsque le détenu fait l'objet d'une peine incompressible qui ne lui laisse aucun espoir de libération (en France les peines de sûreté sont de 30 ans)⁶⁰.

Depuis l'épidémie de Sida, le nombre des détenus séropositifs ne cesse d'augmenter, nombreux sont ceux qui se trouvent en phase terminale et attendent vainement qu'une grâce médicale ou qu'une liberté conditionnelle leur soit accordée pour mourir « à l'air libre ». Une récente étude menée par l'Observatoire International des Prisons (OIP) et Aides-Provence dans 25 pays européens s'attarde sur la situation des malades en phase terminale dans les prisons. Mme Alain Molla (président honoraire d'Aides-Provence), note qu'en France, « les détenus sont libérés quelques jours, voire quelques heures avant leur décès. Ce que nous demandons, ce ne sont pas des mises en liberté com passionnelles de malades agonisants, mais la possibilité, pour ces détenus, de finir leur vie dans la dignité. » L'Italie est le seul pays européen à avoir prévu une procédure à part pour les sidéens : une loi de 1993 proclame ainsi « l'incompatibilité de l'état carcéral pour les malades du sida »⁶¹.

La prison est également un lieu de propagation privilégiée pour le virus du sida. De nombreux détenus sont contaminés durant leur temps d'incarcération⁶².

Pourtant, dans de nombreux cas, mourir en prison n'est-il pas préférable à mourir seul à l'hôpital, abandonné de tous et entre d'autres murs ? Le décès en prison est insupportable tant pour ceux qui luttent pour abattre ces murs que pour l'administration pénitentiaire, car, pour elle, comme le note encore Daniel Gonin, il « ne fait que couronner l'action destructrice de l'enfermement, en la signant. » La prison est « d'abord et déjà un lieu de mort », aussi, la mort qui sur-

vient en ce lieu de destruction, contraint à faire « réfléchir chacun sur les effets mortifères d'un monde qui s'affirme sans cesse comme le négateur de la vie dans le corps parlant de l'homme. [Et] s'il existe un accord tacite entre les divers partenaires pour empêcher qu'un détenu meure en prison, n'est-ce pas pour éviter de trahir la finalité sous-jacente de l'exclusion ? » Outre cette fonction d'analyseur de la logique destructrice de l'institution carcérale, ne peut-on penser que « si le mourant, privé de possibilité relationnelle à l'extérieur, est condamné à rester seul, il est préférable qu'il demeure dans la communauté des soignants pénitentiaires. [...] Il n'est pas écrit que toute mort en prison est une mort infâme » ?

La prison est un lieu où l'on se « suicide » massivement et pourtant avec des moyens de fortune, pull, ceinture, lacets, cordon d'anorak, paire de bas, bandages, draps, permettant de se faire définitivement « la belle »... Les suicides ne sont-ils pas dans bien des cas une évasion silencieuse permettant de réaffirmer sa liberté ?⁶³. Plus généralement le suicide permet d'échapper au stress de l'incarcération, de prendre congé⁶⁴.

57 – Daniel Gonin, op. cit., p. 249-250.

58 – En Alabama (USA) existe la seule prison au monde réservée aux vieillards et aux handicapés profonds condamnés à perpétuité.

59 – Les 6 et 7 juin 1996 s'est tenu à Aix-en-Provence un colloque sur le thème « Mourants en prison, changer la loi ». Des actes devraient paraître prochainement.

60 – En 1992 a été créée en France l'Action Pour l'Abolition des Longues Peines (APALP) : B.P. 92 - 10003 Troyes.

61 – Entre 100 et 200 lymphocytes T4, les détenus peuvent s'adresser à un juge et, en dessous de 100, ils sont automatiquement libérés (Le Monde du 12 juin 1996).

62 – Selon le Docteur Serge Hefez (responsable de l'unité mé-thadone de La Terrasse et président de la Copast (Coordination parisienne des soins aux toxicodépendants) : « Toutes les études internationales montrent que la détention constitue en elle-même un lieu et un moment à haut risque de transmission du VIH par échange de matériel d'injection ou par rapports homosexuels non protégés. » Serge Hefez, « La lutte contre le sida n'entre pas en prison », Libération, 21 juillet 1995, p. 5. Consulter également Transcriptase, n° 34, avril 1995 (dossier complet sur les risques de contamination en milieu carcéral) ; Act Up-Paris, Le Sida. Combien de divisions?, Paris, Éditions Dagorno, 1994, chapitre 73 : « Alerte dans les prisons » et chapitre 74 : « Logique pénitentiaire contre logique thérapeutique », respectivement p. 253-260 et 261-270 ; Juridis, n° 9, juin 1996 (Dossier « Sida et prison »), publiée par l'association Émergence.

La prison serait-elle en passe de devenir aussi sidatogène ?
63 – Nicolas Bourgoïn, Le Suicide en prison, Paris, L'Harmattan, 1994.

64 – Dans Un Séjour à Fresnes (Versailles, L'Anabase, 1992), Christian Molinier en parle comme d'une « tentative de prendre congé de la seule manière possible, amère et douce », p. 18. Se reporter aussi, dans ce même numéro de Quasimodo, à l'article de Catherine Erhel, « Alerte au suicide dans les prisons », p. 26-27.

En prison, on meurt également par manque de soins, par accumulation de négligences, pour cause de lenteur administrative et de « haine ordinaire »⁶⁵. Voici quelques exemples de ces « décès inadmissibles » qui ont pour cadre des prisons bien de chez nous... :

- Le 12 septembre 1991, Corinne Hellis décède d'une crise d'asthme dans une cellule de la prison de Nancy, après avoir réclamé toute la journée des médicaments. On l'a laissée « crever », expliquera sa codétenue (une fois remise en liberté), malgré ses cris de douleur, les coups de sonnette et les hurlements des autres détenues⁶⁶.

- Le 29 décembre 1992, Mohamed Chara, incarcéré à l'âge de 18 ans pour meurtre, décède d'un arrêt cardiaque, deux jours après le dépôt d'une requête en révision de son procès⁶⁷. Dans une lettre envoyée à ses amis réalisateurs il se plaignait de la légèreté pour ne pas dire l'incurie avec laquelle l'aggravation de son état de santé était pris en compte : « Le toubib d'ici qui n'a jamais voulu et ne veut toujours pas se donner la peine de distinguer un vrai malade d'un malade imaginaire [...]. Je lui avais rappelé que je suis diabétique et que mon cas exige un peu plus de sérieux de sa part car j'en avais vraiment ras-le-bol de tant d'insouciance et d'abus de pouvoir. »⁶⁸

- Le 11 décembre 1994, Ignace Mabassa (37 ans) meurt de dénutrition. D'origine gabonaise, il avait été condamné le 24 septembre 1994 à quatre mois de prison ferme pour séjour irrégulier. Le jour de son incarcération à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy (Yvelines) Mabassa pesait 53 kg (pour 1,67 m) et ne souffrait d'aucune pathologie, un peu plus de deux mois après, son corps inanimé ne pèse plus que 30,6 kg. Les médecins de l'hôpital de Garches diagnostiqueront une « mort par épuisement et sous-alimentation ». « Seul » un objecteur de conscience avait constaté son extrême détresse : « Deux fois par semaine, à l'occasion des cours d'informatique, il a vu Ignace se "refermer sur lui-même" puis se transformer en "cadavre ambulante" : "le regard était vide ; quand il parlait, il n'y avait presque plus de son". »⁶⁹

- Dans la nuit du 22 novembre 1995 un prévenu décède à la suite d'une crise cardiaque à la prison de Villeneuve-les-Maguelonne (Montpellier). « Plusieurs témoignages concordants indiquent que son codétenu a commencé à donner l'alerte vers 20 heures, en frappant à la porte. Les détenus des cellules avoisinantes ont eux aussi, sans résultat, essayé d'alerter les surveillants. La porte n'aurait été ouverte qu'à 7 heures du matin alors que le détenu était déjà mort. L'administration conteste cette version des

faits, mais reconnaît tout de même avoir mis cinq heures à intervenir. Cinq heures qui laissent le temps de mourir. »⁷⁰

On peut encore mourir d'étouffement dans des cellules exigües et surpeuplées, s'entre-tuer entre détenus comme au Venezuela, au Pérou, en Thaïlande sans que les « autorités » n'interviennent, être « délibérément abattus » en tentant de s'échapper (Cf. De Facto n° 13), ou être l'objet de représailles qui s'apparentent à des exécutions sommaires (comme récemment au Venezuela). Plus prosaïquement on y meurt sous la torture⁷¹, ou en toute légalité, électrocuté (« grillé »), pendu, gazé, empoisonné...



Frédéric Bailleto

65 - Cf. Jacques Lecomte, « La fausse prison du Pr. Zimbar-do », Société Magazine, n° 12, mars 1991, p. 29-32. Ce professeur d'université avait montré « expérimentalement » comment des jeunes hommes normaux, sains, éduqués, peuvent se transformer radicalement en gardiens cruels (ou passifs) sous les pressions institutionnelles d'un « environnement pénitentiaire ».

66 - Se reporter à l'article de Denis Robert, « La nuit du dernier souffle dans la prison de Nancy », Libération, 28-29 septembre 1991, p. 24. Voir également Denis Robert, « Corinne 31 ans, tuée par l'asthme et la prison », Libération, 14-15 septembre 1991.

67 - Un mois au paravent, un film-documentaire diffusé sur La Cinquième avait présenté son histoire comme une erreur judiciaire. Daniel Karlin et Rémi Lainé, les auteurs de ce reportage, ont publié un livre: L'Affaire Chara : un innocent meurt en prison, Paris, Éditions du Seuil, 1992, et ont cherché par ailleurs à obtenir une réhabilitation posthume.

68 - Voir l'article de Roger Trinca et Patricia Tourancheau, « Mort de Mohamed Chara : des soins sujets à caution », Libération, 15 janvier 1992.

69 - Alain Auffray, « Qui a laissé mourir le détenu Ignace Mabassa ? », Libération, 31 octobre 1996, p. 12.

70 - Révélé par l'Observatoire International des Prisons.

71 - Cf. File of torture. Deaths in detention places or prison récentement publié par l'association Human Rights Foundation of Turkey (HRTF - Meneese 2 Sokak 16/6 - 06440 Kizilay - Ankara - Turquie).